

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n°37

Objet : INFORMATIONS - DECISIONS DU PRESIDENT

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2023 s'est réuni, Théâtre Pierre Fresnay - 3 Rue Saint-Flaive - 95120 ERMONT, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Étaient présents :

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRES, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Marie-Evelyn CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Bernard LE DUS, Etiennette LE BECHEC, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Céline CABOT, Thomas COTTINET, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Régis PEDANOU, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS

Étaient absents excusés et représentés :

Nadine PORCHEZ par Philippe ROULEAU
Carole CAUZARD par Marc SCHWEITZER
Laetitia BOISSEAU-STAL par Florence PORTELLI
Grégoire DUBLINEAU par Maryse MENEY
Franck GAILLARD par Etiennette LE BECHEC
Nathalie JOLLY par Philippe AUDEBERT
Yucef KHINACHE par Xavier HAQUIN
Darine BOUADIS par Nicole LANASPRES

Était absent(e) excusé(e) :

Nicolas PONCHEL

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h03

Secrétaire de Séance : Olivier DALMONT,

N°D_2023_162

Nombre de membres en exercice : 87
 Nombre de présents : 78
 Nombre de pouvoirs : 8
 Nombre de votant : 0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CA Val Parisis,

Vu la délibération N° D/2020/59 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président,

PREND ACTE des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance du Conseil communautaire :

DATE	NUMERO	OBJET
14/06/2023	d/8.9/2023/179	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DES LOISIRS POUR UN PRÊT D'EXPOSITION « LE CHÂTEAU DES ÉTOILES » DE L'ILLUSTRATEUR ALEX ALICE À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ CANCELIER (SANNOIS)
15/06/2023	d/8.8.1/2023/180	CONVENTION D'ÉCHANGE ET D'UTILISATION DE DONNÉES DE TÉLÉSURVEILLANCE
16/06/2023	d/8.8.5/2023/181	CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA CAVP ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION ILE-DE-FRANCE
19/06/2023	d/1.1/2023/182	AVENANT N° 2 MARCHÉ 2022-23
19/06/2023	d/7.5/2023/183	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A L'INSTALLATION D'UNE UNITE DE MICRO-METHANISATION SUR LE TERRITOIRE
20/06/2023	d/7.5/2023/184	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT – FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A L'INSTALLATION D'UNE UNITE DE MICRO-METHANISATION SUR LE TERRITOIRE
21/06/2023	d/8.8.3/2023/185	CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AUX ETUDES ACOUSTIQUES EN PHASE D'EMERGENCE, POUR ACTUALISER LE DECOMPTE DES POINTS NOIRS DU BRUIT FERROVIAIRE (PNBF) SUR LE PERIMETRE DE LA CA VAL PARISIS
22/06/2023	d/9/2023/186	CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT STRATEGIQUE ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA CA VAL PARISIS
22/06/2023	d/7.5/2023/187	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION DU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN : RENOUELEMENT DU PARC MATERIEL INFORMATIQUE DE VIDEOPROTECTION

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
 - date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
 - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2023_162

22/06/2023	d/7.5/2023/188	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION DU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN : RENOUVELLEMENT DU PARC MATERIEL INFORMATIQUE DE VIDEOPROTECTION.
27/06/2023	d/1.4/2023/189	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN DE PATROUILLE AFFECTE AU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE
09/11/2023	d/8.9/2023/190	CONTRAT DE PRESTATION AVEC OLIVIER PERNOT POUR UNE CONFERENCE « MUSIQUES ET JEUX OLYMPIQUES » À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
03/10/2023	d/7.5/2023/191	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE DIVERS EQUIPEMENTS 2023 AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE DE LA CA VAL PARISIS
06/10/2023	d/8.9/2023/192	CONVENTION DE PRESTATION POUR UN ATELIER DE YOGA PARENTS-ENFANTS DANS LE CADRE DES SEMAINES SUR LA SANTÉ MENTALE PAR MARIE-GABRIELLE CHUPIET À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE-GENEVOIX (EAUBONNE)
06/10/2023	d/8.9/2023/193	AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AMMAREAL (RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE)
28/06/2023	d/3.3.1/2023/194	CONVENTION ACCOMPAGNEMENT/DOMICILIATION HOLDING EXPANDERS
30/06/2023	d/8.9/2023/195	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TRAITEMENT CURATIF DE LA RÉSERVE DU FONDS ANCIEN DE LA MÉDIATHÈQUE D'EAUBONNE AU TITRE DES CRÉDITS DE VALORISATION, PRÉSERVATION ET PROMOTION DES ARCHIVES
03/07/2023	d/8.9/2023/196	AVENANT N°1 RELATIF A LA CESSION IMMOBILIERE À LA SOCIETE VELAY IMMO DES LOTS D7 ET D8 AU SEIN DE LA ZAC DES ÉPINEAUX À FRÉPILLON
04/07/2023	d/8.9/2023/197	CONTRAT DE CESSION AVEC LE CINÉMA HENRI LANGLOIS RELATIF A UN CINÉ-DÉBAT : « DECOUVRIR LA JUSTICE RESTAURATIVE » – MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE LA GARENNE)
07/07/2023	d/8.9/2023/198	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ACCORDÉE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS DANS LE CADRE DES ANIMATIONS ESTIVALES DE LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE » – MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY (FRANCONVILLE LA GARENNE)
11/07/2023	d/8.8.1/2023/199	CONVENTION DE RACCORDEMENT POUR UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION DE PUISSANCE SUPERIEURE A 36 KVA POUR LE POSTE DE REFOULEMENT RUE DU DRAIN/SENTE DES GROUETTES– PIERRELAYE
09/10/2023	d/3.3/2023/200	CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE PAVILLON SIS 60 RUE MARCEAU COLIN A MONTIGNY-LES-CORMEILLES – MR BENBRIMA
18/07/2023	d/8.9/2023/201	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ENTREPRISE DE PORTAGE SALARIAL « ITG CONSULTANT » POUR UN CAFÉ POLAR ANIMÉ PAR CHRISTOPHE DUPUIS À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
18/07/2023	d/8.9/2023/202	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'AUTEUR/ILLUSTRATEUR BD

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2023_162

		BAPTISTE DEYRAIL POUR UNE RENCONTRE SUIVIE D'UNE SÉANCE DE DEDICACES À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
22/07/2023	d/8.9/2023/203	CONTRAT DE CESSION POUR LE SPECTACLE « PEICK LA MALICE » PAR AN DUD NEVEZ À LA MÉDIATHÈQUE ANDRE-CANCELIER DE SANNOIS
22/07/2023	d/8.9/2023/204	CONTRAT DE CESSION AVEC CULTURE SCENE POUR LE CONCERT « NOTES POLYGLOTES » À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER DE SANNOIS
24/07	d/1.4/2023/205	ACCORD-CADRE 2016-32 DE FOURNITURE, EQUIPEMENT, ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS, LOT N°1 : LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES : ACTIVATION DE L'OPTION D'ACHAT D'UN VEHICULE
25/07/2023	d/7.5/2023/206	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION DE 16 CAMERAS NOMADES EN VUE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024
28/07/2023	d/8.9/2023/207	CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ACTIVE RELATIVE À L'ANIMATION D'UN CAFÉ-PHILO À LA MÉDIATHÈQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
03/08/2023	d/3.1/2023/208	ACQUISITION PARCELLE SCI L'OASIS – PAE DES METIERS ERMONT
03/08/2023	d/3.2/2023/209	DESAFFECTATION ET DECLASSERMENT EX-CSU – SAINT-PRIX
04/08/2023	d/8.9/2023/210	AVEC L'ASSOCIATION ART VERNE PRODUCTIONS POUR UN SPECTACLE PAR ALEXANDRA CASTAGNETTI A BIBLIOTHÈQUEGEORGES-BRASSENS (MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES)
05/08/2023	d/8.9/2023/211	CONVENTION DE PRESTATION AVEC XABI MOLIA POUR UNE MASTERCLASS DANS LE CADRE DE LA PROJECTION DU FILM « UN BON DÉBUT » À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ-CANCELIER (SANNOIS)
08/08/2023	d/8.9/2023/212	CONVENTION DE PRESTATION AVEC MARIE-GABRIELLE CHUPIET POUR DEUX ATELIERS SOPHROLOGIE À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ CANCELIER (SANNOIS)
08/08/2023	d/8.9/2023/213	CONVENTION DE PRESTATION AVEC CLEMENCE-ALICE FELIX POUR UNE CONFERENCE SUR LES FEES À LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ CANCELIER (SANNOIS)
09/08/2023	d/4.4/2023/214	CONVENTION N° 23-07647 RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PREVENTION DU CENTRE INTERDEPATERMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS
09/08/2023	d/1.7/2023/215	CONVENTION N° 2023-25 RELATIVE A L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'ALLOCATION POUR PERTE D'EMPLOI
16/08/2023	d/8.9/2023/216	CONVENTION DE PRESTATION AVEC FRANCOIS MOREL POUR UNE RENCONTRE AVEC LE PUBLIC A LA MEDIATHEQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
16/08/2023	d/8.9/2023/217	CONVENTION DE PRESTATION AVEC VALENTIN MOREL POUR UNE RENCONTRE AVEC LE PUBLIC A LA MEDIATHEQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)
16/08/2023	d/8.9/2023/218	CONVENTION DE PRESTATION AVEC ISABELLE MERCAT-MAHEU POUR L'ANIMATION D'UNE RENCONTRE AVEC FRANCOIS ET VALENTIN MOREL A LA MEDIATHEQUE L'ECLIPSE (CORMEILLES-EN-PARISIS)

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2023_162

22/11/2023	d/7.5/2023/219	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU UNITAIRE SITUES RUE DE LA CROIX A HERBLAY SUR SEINE
18/08/2023	d/8.9/2023/220	CONTRAT DE PRESTATION AVEC EMMANUELLE CHECKMODINE EDMEE POUR UN ATELIER DE SOPHROLOGIE EN COLLECTIF (MONTIGNY-LES-CORMEILLES)
22/08/2023	d/1.1.8.3/221	AVENANT N°1 : EVOLUTION DE LA GARANTIE « EMEUTES ET MOUVEMENTS POPULAIRES » AU CONTRAT D'ASSURANCE LOT 1 DOMMAGES AUX BIENS
23/08/2023	d/3.3.1/2023/222	AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT / RH'VENTURE
23/08/2023	d/8.9/2023/223	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BDVO POUR LE PRÊT DE L'EXPOSITION « MON PETIT DOIGT M'A DIT » A TITRE GRATUIT A LA MEDIATHEQUE ANDRE CANCELIER (SANNOIS) – EN-COURS
23/08/2023	d/3.5.3/2023/224	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT EVENEMENT LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS 2023 - TOPINAMOUR
23/08/2023	d/3.5.3/2023/225	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT EVENEMENT LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS 2023 - INTERBEV
24/08/2023	d/3.5.3/2023/226	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT EVENEMENT LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS 2023 - APICEA
24/08/2023	d/3.5.3/2023/227	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT EVENEMENT LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS 2023 – NT COUTELLERIE
24/08/2023	d/3.5.3/2023/228	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS DU 132 REGIMENT D'INFANTERIE CYNOTECHNIQUE POUR LES ENTRAINEMENTS DE LA BRIGADE CANINE DE LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE
25/08/2023	d/3.5.3/2023/229	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT EVENEMENT LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS 2023 – TIROIR ET COTON
25/08/202	d/1.1/2023/230	AVENANT DE TRANSFERT CHANGEMENT DENOMINATION MARCHÉ 2021-23
29/08/2023	d/3.5.3/2023/231	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE L'ESPACE PUBLIC, DE MATERIEL ET PERSONNEL COMMUNAL POUR L'EVENEMENT « LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS »
30/08/2023	d/7.5/2023/232	DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME EAU ET CLIMAT DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU UNITAIRE SITUES RUE DE PARIS A HERBLAY
06/09/2023	d/3.5.3/2023/233	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE FOODTRUCK A LA PISCINE INTERCOMMUNALE « LES GRANDS BAINS DU PARISIS »– PASTA ORIGINALE
06/09/2023	d/8.9/2023/234	CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION « ET SI LES IMAGES » POUR UN ATELIER BRUITAGE ET DOUBLAGE A LA MEDIATHEQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORET)
11/09/2023	d/3.5.3/2023/235	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT EVENEMENT LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS 2023 – LINOUTA
11/09/2023	d/3.5.3/2023/236	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT EVENEMENT

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil

- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr»

N°D_2023_162

		LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS 2023 – WASSUP
11/09/2023	d/3.5.3/2023/237	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT EVENEMENT LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS 2023 – NATURE & CACAO
11/09/2023	d/3.5.3/2023/238	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT EVENEMENT LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS 2023 – ESAT DE L'ARMME
11/09/2023	d/3.5.3/2023/239	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT EVENEMENT LE GOUT DU TERROIR VAL PARISIS 2023 – LA MAISON QUI FUME
11/10/2023	d/8.9/2023/240	AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ENTREPRISE DE PORTAGE SALARIAL « ITG CONSULTANT » POUR UN CAFÉ POLAR ANIMÉ PAR CHRISTOPHE DUPUIS À LA MÉDIATHÈQUE GEORGES-POMPIDOU (SAINT-LEU-LA-FORÊT)
12/09/2023	d/3.2/2023/241	CESSION DE MATERIEL SPORTIF DE LA CA VAL PARISIS
12/10/2023	d/1.1/2023/242	AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS DE LA CA VAL PARISIS

Fait et délibéré ce jour à Ermont.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: www.valparisis.fr.»